

## **Don testamentaire**

**Ce type de don vous permet de redonner à la vie, peu importe votre situation financière actuelle, tout en accordant un allègement fiscal à vos héritiers. Vous pourrez ainsi donner à une cause qui vous tient à cœur, planifier un héritage à votre image et partir le cœur léger.**

---

## Scénarios possibles

### 1 Le legs universel

C'est l'ensemble des biens légués, après le paiement de l'impôt et des dettes, parfois divisés entre plusieurs bénéficiaires.

Exemple de clause testamentaire :

**« Je lègue à la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal la totalité de mes biens. »**

### 2 Le legs résiduel

Il correspond à la totalité ou à un pourcentage des biens qui reste après le paiement, de l'impôt, des dettes et des legs particuliers.

**« Je lègue à la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal la totalité (ou \_\_ %) du résidu de mes biens. »**

### 3 Le legs particulier

Il correspond à un montant précis de la succession ou à un bien déterminé.

**« Je lègue à la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal la somme de \_\_ \$ . »**

### 4 Autres options

Saviez-vous qu'il est également possible de désigner la Fondation dans votre testament comme bénéficiaire d'un régime de retraite (REER ou FERR) ou d'une assurance vie?

**« Je désigne la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal à titre de bénéficiaire de mon \_\_ (ajoutez les précisions nécessaires permettant de déterminer le REER, FERR, etc.). »**

---

## Étapes suggérées

- Consultez au besoin votre notaire et votre conseiller financier pour mettre à jour vos documents et bien planifier votre don.
- Préparez et ajoutez à votre testament la clause testamentaire qui correspond au type de don que vous désirez laisser.
- Contactez la Fondation pour l'informer de votre geste afin qu'elle puisse vous dire merci.

## Avantages

- Le don testamentaire est révoquant et modifiable à tout moment.
- Votre succession reçoit un reçu fiscal pour la valeur de votre don.
- Vous conservez la jouissance et la gestion du bien légué jusqu'à votre décès.
- Ce type de don est une façon de poser un geste à l'image de vos valeurs, de prolonger votre engagement et de laisser votre marque dans l'histoire de l'Institut.
- La Fondation reconnaîtra votre geste dès aujourd'hui si vous le souhaitez.

## Exemple de don

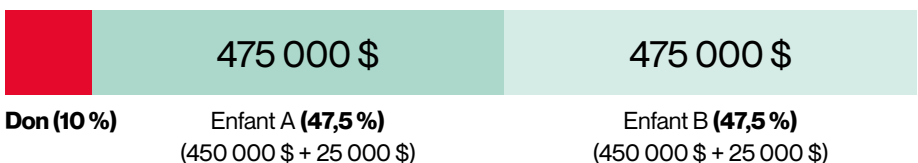
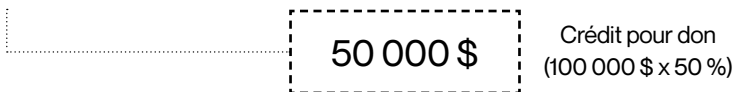
Monsieur Jolicœur a un patrimoine net de 1 000 000 \$ qu'il prévoit laisser à ses deux enfants. Il a choisi de faire un legs particulier d'un montant de 100 000 \$ (représentant 10 % de son patrimoine) à la Fondation et de diviser en parts égales le résidu de son

patrimoine à ses héritiers. En comparant l'impact minime de son geste généreux sur l'héritage de ses enfants, on constate que grâce au crédit d'impôt, monsieur Jolicœur redistribue 105 % de son patrimoine en faisant un don testamentaire.

## Héritage sans don



## Héritage avec don de 100 000 \$ à la Fondation



Scénarios à des fins d'illustration seulement. Afin de simplifier les calculs, le taux d'imposition et le taux de crédit d'impôt ont été arrondis à 50 % pour un don effectué au Québec.



**« Depuis plus de 20 ans, nous sommes suivis à l'Institut par des médecins compétents, consciencieux et à l'écoute. La Fondation est là pour nous conseiller, nous guider et répondre à nos questions. En choisissant de faire un don testamentaire à l'Institut, on sait que notre argent sera bien utilisé. »**

Louise Chandonnet  
et Leonard Travis

-

Patients de l'Institut de  
Cardiologie de Montréal  
et donateurs

**Appelez-nous  
pour en discuter**

**Catherine St-André**  
**Directrice conseil**

Dons majeurs et planifiés  
514 376-3330, poste 2442  
catherine.st-andre@icm-mhi.org

**Fondation de l'Institut de  
Cardiologie de Montréal**  
**5000, rue Bélanger**  
**Montréal (Québec) H1T 1C8**  
**514 593-2525 | 1 877 518-2525**  
**NE : 101837896 RR 0001**

L'information contenue dans le présent document est de nature générale et ne remplace aucunement les conseils de professionnels qui pourront tenir compte des particularités de votre situation personnelle.

avril 2021